

ÉDITORIAL

Après la délinquance juvénile, les prisons et les conditions de détention, *Criminologie* aborde le dossier affaires et criminalité au Québec. Figurant depuis longtemps sur l'agenda des préoccupations criminologiques, l'étude de la criminalité des « cols blancs » faisait l'objet de peu d'investigations empiriques. La criminologie de la misère, suivant le mot de la criminologue vénézuélienne Lola Aniyar de Castro, constituait aux yeux de beaucoup la « misère de la criminologie ». Il était en effet plus facile de compiler la documentation sur les inadaptations et les pathologies sociales des couches défavorisées de la société que d'aborder l'étude des « déviations » et des délinquances des classes moyennes et supérieures. Les renseignements sur la criminalité des « cols blancs » se caractérisaient par leurs accès difficiles (règlements hors cours, « privatisation » des affaires pénales, etc.), leur nature même (la détermination de l'objet du litige fait appel à des notions juridiques très complexes, à leur référence à des connaissances multidisciplinaires en plus de diverses branches du droit, les sciences économiques, commerciales, financières, et comptables qui s'ajoutent aux connaissances criminologiques ordinaires). Mais, tout le développement d'une criminologie des affaires dépendait de la volonté politique du législateur dans une société déterminée de sévir contre ce type de délinquant particulier.

Les histoires sociales et politiques des années 60 ont finalement des forces et des tendances au sein de la société nord-américaine qui assuraient une priorité à la lutte contre diverses formes de crimes effectués par les « cols blancs ». Rappelons que lors des diverses enquêtes sur le crime organisé, on a mis à jour des liens entre la pègre et l'ordre économique et politique « légitime ». La corruption de certains milieux a été prouvée et les accusations par les ministères publics ont été multipliées (en particulier durant la présence de M. Robert Kennedy au ministère de la Justice). De nombreux hommes politiques ont été destitués, voire emprisonnés. L'affaire de Watergate a été le point culminant de ce processus. Au Québec, le ministère de la Justice, sous M. Jérôme Choquette, a établi une Commission sur le crime